

Image not found or type unknown



Délai pour quitter les lieux

Par **gidrol**, le **31/01/2009** à **11:52**

J'habite depuis 35 ans le même appartement dont le Propriétaire est une personne morale (gecina)
Le prix de rachat que l'on me propose est pour le moment hors de mon budget.
Mon bail se termine fin Avril 2008.
A cette date j'aurai + de 70 ans.
devrais-je quitter les lieux à la fin du bail où puis-je espérer un délai supplémentaire ?
Merci de votre réponse